

| |
|-----------------|
| DÉPARTEMENT |
| SEINE -MARITIME |
| CANTON |
| EU |
| COMMUNE |
| EU |

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2026/098/AR/8.3

Le Maire de la Commune de EU,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Considérant la demande de Monsieur GRIBAL Eric, pour la visite d’une association de voitures anciennes Jaguar (**Jaguar Drivers Club France – Section Normandie**) pour visiter le musée-château, le Samedi 13 juin 2026.
Considérant que dans l’intérêt général, il appartient au Maire de prendre toutes mesures de Police, afin d’éviter et de prévenir tous accidents et d’assurer la sécurité publique.

ARRETE

Article 1^{er} : Le Samedi 13 juin 2026 de 14h30 à 16h30
Le stationnement dans la cour de l’ancien Lycée rue Octave, sera réservé pour les 22 véhicules de voitures ancienne Jaguar de l’Association Jaguar Drivers Club France.

Article 2 : Ces prescriptions seront portées à la connaissance des usagers par la pose de panneaux et d’une signalisation réglementaire, mise en place par les Services Techniques.

Article 3: Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, la Police Municipale et la Directrice Générale des Services de la Mairie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution du présent arrêté.

Fait à EU, le six mars deux mil vingt-six.

M. Michel BARBIER
Le Maire de la Ville d’Eu



Mairie d’EU
Tél : 02.35.86.44.00
Mail : news@ville-eu.fr

